



Votants : 76
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 14 septembre 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 25 septembre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 24 septembre 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MUDE - NIORT

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGE à Claude ROULLEAU, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Marie-Chantal GARENNE à Christine HYPEAU, Alain GRIPPON à Yvonne VACKER, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Rabah LAICHOIR à Michel HALGAN, Jacques MORISSET à Alain LECOINTE, René PACAULT à Michel PANIER, Marc THEBAULT à Lucien-Jean LAHOUSSE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Luc DELAGARDE, Jean-Claude FRADIN, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGE, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Jean-Luc CLISSON, Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOIR, Dany MICHAUD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Marc THEBAULT

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180924-C35-09-2018-DE
Date de télétransmission : 26/09/2018
Date de réception préfecture : 26/09/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 24 SEPTEMBRE 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE SUR LA ZONE D'ACTIVITES DE LA MUDE - NIORT

Monsieur **Claude ROULLEAU**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les articles L 2122-1, L 2122-1-1 et L 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

La CAN est propriétaire d'un terrain situé à NIORT, Zone d'activités La Mude, cadastré section EL Numéro 63 pour une surface cadastrale de 546 m² ; cette parcelle est actuellement utilisée par le propriétaire du fonds de commerce dénommé « l'AGAPE », avec une activité de restauration.

Cette parcelle supporte plusieurs servitudes de tréfonds réseau assainissement ainsi que la présence d'un poste de refoulement au profit du service assainissement de la CAN (cf plan technique).

Le fonds de commerce « L'AGAPE » est en cours de cession au profit de la SARL LA JAVA BY FD (Gérants M. François GUIBERT et M. Damien GIRAUD), dont le siège est à MAGNE, Avenue du Marais Poitevin.

Afin de permettre le maintien et le développement de cette activité de restauration, la société a sollicité la CAN afin de bénéficier d'un droit d'utilisation de la parcelle EL Numéro 63.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Niortais régularise une convention d'occupation précaire aux conditions suivantes :

- Montant de la redevance annuelle : CINQ CENTS EUROS (500,00 €)
(avis du domaine non obligatoire la CAN étant propriétaire bailleur),
- Durée : 3 ans renouvelable une fois,
- Convention non cessible à quelque titre que ce soit.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la convention d'occupation précaire aux conditions de droit et particulières selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe,

- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention à intervenir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué